

COMMUNIQUÉ

*Lamentin
Bien-être et Bien-vivre*

Lamentin, le 19 mars 2025

En raison des travaux d'enfouissement des réseaux Télécom, sur la route départementale 1, (rue du pont) la circulation et le stationnement seront réglementés conformément à l'arrêté municipal du 19 mars 2025.

Le Maire de la ville de Lamentin Jocelyn SAPOTILLE, informe la population que **la circulation et le stationnement sont interdits du 20 au 25 mars 2025 inclus toute la journée - Rue du Pont – Rue de la République.**

Une déviation est mise en place à double sens à la rue Jean JAURES.

Monsieur le Maire compte sur la collaboration des administrés et sur le civisme de tous pour le respect dudit arrêté. Il remercie la population de sa compréhension pour la gêne occasionnée.

Renseignements : Police Municipale au 0590 25 47 60.



www.ville-lamentin.fr



[villedelamentin971](https://www.instagram.com/villedelamentin971)



Ville Lamentin Guadeloupe